

## COMMUNIQUE DE PRESSE

3 octobre 2023

### PLAN DESTINATION FRANCE

**Sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer la visibilité numérique des acteurs du tourisme constitués en réseaux.**

**Afin de maintenir leur place dans la compétition internationale, il est essentiel que les acteurs du tourisme français investissent pleinement les outils numériques. L'AMI vise à accompagner les réseaux de professionnels, territoriaux ou privés (groupements d'hébergeurs, de restaurateurs, sites culturels...), dans l'amélioration de la lisibilité et de la performance numérique de leur offre.**

Alors que 90% des achats de séjours touristiques, de façon directe et indirecte, se réalisent sur Internet, l'enjeu consiste aujourd'hui à mieux valoriser, dans l'univers numérique, tous nos actifs patrimoniaux, culturels ou naturels. Atout France lance donc la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations Digitales » pour lequel 12 lauréats ont déjà été retenus en 2022.

La démarche s'adresse aux acteurs institutionnels et professionnels du tourisme souhaitant renforcer leur stratégie numérique, développer les parcours de professionnalisation en marketing digital de leurs membres ou encore initier des actions de marketing numérique auprès des marchés domestique et internationaux.

Pourront par exemple être financées :

- Réalisation de diagnostics estimant la performance, l'optimisation et la maturité numérique de l'acteur ;
- Formations des membres de l'entreprise ou de l'institution à des outils numériques (site internet, réseaux sociaux) ou sensibilisation à la transformation digitale (conséquences de la présence sur internet, de la vente en ligne, etc.) ;
- Déploiement d'opérations de marketing en ligne et campagnes de promotion, création de contenus, etc.

Chaque réseau candidat devra mobiliser une quinzaine de ses membres *a minima*. Une dizaine de projets pourra être accompagnée et chaque lauréat bénéficiera d'une subvention pouvant aller jusqu'à 125 000 € sur une période de douze mois maximum.

Personnes morales publiques ou personnes morales privées (associations, fondations, fédérations, réseaux nationaux ou thématiques...), domiciliées sur le territoire national, en Métropole et en Outre-mer sont invitées à candidater.

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature sur la plateforme « Démarches Simplifiées » à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destinations-digitales>  
Pour toutes questions : [destinations-digitales@atout-france.fr](mailto:destinations-digitales@atout-france.fr)

**Date limite de candidature : 17 novembre 2023, 18h (heure de Paris)**

Ce présent AMI est la seconde phase du programme – une première phase a porté sur la période janvier 2023 - octobre 2024, avec douze réseaux lauréats. Pour en savoir plus sur la première phase et les lauréats, cliquez [ici](#).

► **CONTACT PRESSE** : Laura SOLA – [laura.sola@atout-france.fr](mailto:laura.sola@atout-france.fr)